

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
439-3

1990

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1993-10

Amendement 1

Ensembles d'appareillage à basse tension

Troisième partie:

Règles particulières pour ensembles d'appareillage BT destinés à être installés en des lieux accessibles à des personnes non qualifiées pendant leur utilisation – Tableaux de répartition

Amendment 1

Low-voltage switchgear and controlgear assemblies

Part 3:

Particular requirements for low-voltage switchgear and controlgear assemblies intended to be installed in places where unskilled persons have access for their use – Distribution boards

© CEI 1993 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

H

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 17D: Ensembles d'appareillage à basse tension, du comité d'études 17 de la CEI: Appareillage.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapport de vote
17D(BC)53	17D(BC)58

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

INTRODUCTION

Les articles de ce document complètent, modifient ou remplacent les articles correspondant de la CEI 439-3 – Première édition (1990): Ensembles d'appareillage à basse tension – Troisième partie: Règles particulières pour ensembles d'appareillage BT destinés à être installés en des lieux accessibles à des personnes non qualifiées pendant leur utilisation – Tableaux de répartition.

Quand il n'y a pas d'article ou de paragraphe correspondant dans cet amendement, l'article ou le paragraphe de la CEI 439-3: 1990 s'applique sans modification.

Page 8

1.1 Domaine d'application

Supprimer la dernière phrase: Les prescriptions relatives aux ensembles pour installation à l'extérieur sont à l'étude.

Page 14

5.1 Plaques signalétiques

Ajouter:

Remplacer «Les renseignements spécifiés aux points a) et b)...» par «Les renseignements spécifiés aux points a), b), c), d), e), l) et r)...».

Remplacer «Les renseignements spécifiés aux points c) à q)...» par «Les renseignements spécifiés aux autres points.»

Page 18

7.4.2.2.1 *Remplacer «extérieures» par «accessibles».*

Insérer le paragraphe suivant:

7.4.2.2.3a) *Ajouter le texte suivant:*

Si une clé ou un outil est fourni pour interdire aux personnes non autorisées l'accès des fusibles, lampes ou dispositifs similaires (qui nécessitent des manipulations occasionnelles) le point d) doit s'appliquer.

FOREWORD

This amendment has been prepared by sub-committee 17D: Low-voltage switchgear and controlgear assemblies, of IEC technical committee 17: Switchgear and controlgear.

The text of this amendment is based on the following documents:

Six Months' Rule	Report on voting
17D(CO)53	17D(CO)58

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

INTRODUCTION

The clauses of the document supplement, modify or replace the corresponding clauses in IEC 439-3 – First edition (1990): Low voltage switchgear and controlgear assemblies – Part 3: Particular requirements for low-voltage switchgear and controlgear assemblies intended to be installed in places where unskilled persons have access for their use – Distribution boards.

Where there is no corresponding clause or subclause in this amendment, the clause or subclause of IEC 439-3: 1990 applies without modifications.

Page 9

1.1 Scope

Delete the last sentence: Requirements for assemblies for outdoor use are under consideration.

Page 15

5.1 Nameplates

Add:

Replace "Information specified under items a) and b)..." by "Information specified under items a), b), c), d), e), l) and r)..."

Replace "Information specified under items c) to q)..." by "Information specified from the remaining items."

Page 19

7.4.2.2.1 *Replace "external" by "accessible".*

Insert the following subclause:

7.4.2.2.3a) *Add the following text:*

If a key or tool is provided to prevent unauthorized access to fuses, lamps and similar devices (which need occasional handling) item d) shall apply.

8.1 Remplacer le tableau 7 par ce qui suit:

Tableau 7 – Liste des essais de type à exécuter

	Caractéristiques à essayer	Paragraphe	Essais de type suivant 8.1.1	Ordre des essais en séquence		
				A	B	C
a)	Limites d'échauffement	8.2.1	Vérification de la limite d'échauffement	3*		
b)	Propriétés diélectriques	8.2.2	Vérification des propriétés diélectriques	4		2
c)	Tenue aux courts-circuits	8.2.3	Vérification de la tenue aux courts-circuits			1*
d)	Effacité du circuit de protection	8.2.4				3*
	Connexion réelle entre les masses de l'ensemble et le circuit de protection	8.2.4.1	Vérification de la connexion réelle entre les masses de l'ensemble et le circuit de protection par examen ou par mesure de résistance			
	Tenue aux courts-circuits du circuit de protection	8.2.4.2	Vérification de la tenue aux courts-circuits du circuit de protection			
e)	Distances d'isolement et lignes de fuite	8.2.5	Vérification des distances d'isolement et des lignes de fuite		2*	
f)	Fonctionnement mécanique	8.2.6	Vérification du fonctionnement mécanique		1	
g)	Degré de protection	8.2.7	Vérification du degré de protection	6*		
h)	Construction et marquage	8.2.8	Vérification de la construction et du marquage	1*		
i)	Résistance aux impacts mécaniques	8.2.9	Vérification de la résistance aux impacts mécaniques	5		
j)	Résistance à la rouille et à l'humidité	8.2.10 8.2.13	Vérification de la résistance à la rouille et à l'humidité			4
k)	Résistance des matériaux isolants à la chaleur	8.2.11	Vérification de la résistance des matériaux isolants à la chaleur		4	
l)	Résistance des matériaux isolants à une chaleur anormale et au feu	8.2.12	Vérification de la tenue des matériaux isolants à une chaleur anormale et au feu provenant d'effets électriques internes		3	
m)	Tenue mécanique des systèmes de fixation des enveloppes	8.2.14	Vérification de la tenue mécanique des systèmes de fixation des enveloppes	2		

* Aucune défaillance d'aucun échantillon n'est autorisée.